

Fiche explicative : Décès du salarié et protection sociale complémentaire

Le décès d'un salarié entraîne des conséquences importantes tant pour sa famille que pour l'entreprise. La protection sociale complémentaire (complémentaire santé et prévoyance) joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des ayants droit et la couverture des risques liés à cette situation.

1. Conséquences du décès du salarié

- Rupture automatique du contrat de travail
- Versement du solde de tout compte aux ayants droit
- Droit à un capital décès versé par la Sécurité sociale (sous conditions)

2. Rôle de la complémentaire santé

La complémentaire santé peut prévoir le maintien temporaire des garanties pour les ayants droit du salarié décédé, notamment via la portabilité des droits (sous conditions de durée et de financement).

3. Rôle de la prévoyance

Le contrat de prévoyance collective peut inclure :

- Le versement d'un capital décès aux bénéficiaires désignés
- Une rente éducation pour les enfants à charge
- Une rente de conjoint
- Des services d'accompagnement (aide administrative, soutien psychologique, etc.)

4. Portabilité des garanties

En cas de décès pendant la période de portabilité (ex-salarié bénéficiant encore des garanties), les ayants droit peuvent bénéficier des prestations prévues par les contrats santé et prévoyance, dans les limites fixées par la réglementation.

5. En résumé

La protection sociale complémentaire permet d'apporter un soutien financier et humain aux proches du salarié décédé. Il est essentiel de bien connaître les garanties souscrites et les démarches à effectuer pour en bénéficier.